

PREFET DE LA HAUTE-MARNE

Préfecture

Direction de la Réglementation, des Collectivités
Locales et des Politiques Publiques

Service des Collectivités Locales et des Politiques
Publiques

Bureau des relations avec les Collectivités Locales

Dossier suivi par Géraldine HETZEL
☎ 03.25.30.22.35
geraldine.hetzel@haute-marne.gouv.fr

CHAUMONT, le 27 DEC. 2016

Le Préfet de la Haute-Marne

à

Monsieur le Président du Conseil Départemental
Mesdames et Messieurs les Maires du département
Mesdames et Messieurs les Présidents des Etablissements Publics
Intercommunaux
Monsieur le Président du CA du SDIS

Pour attribution

Madame et Monsieur les Sous-Préfets
Monsieur le Président de l'Association des Maires
Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique
Territoriale de la Haute-Marne

Pour information

OBJET : Nomenclature des emplois territoriaux

REFER : Circulaire NOR : ARCB1635536N du 21 décembre 2016

PJ : Une nomenclature

Je vous prie de bien vouloir trouver ci joint, une nouvelle version de la nomenclature des emplois territoriaux à utiliser pour l'établissement des rapports de l'état de la collectivité (bilans sociaux) mentionnés à l'article 33 de la loi n°84-53 relative à la fonction publique territoriale et, d'autre part, pour la déclaration annuelle de données sociales (DADS) prévue par le code de la sécurité sociale ainsi que le code des impôts.

Cette mise à jour intègre les modifications statutaires intervenues depuis la précédente édition lesquelles concernent la filière incendie et secours, ainsi que les cadres d'emplois des ingénieurs et ingénieurs en chef territoriaux (filiale technique) et des cadres de santé para-médicaux (filiale médico-sociale).

Je vous précise que cette nomenclature, qui est à utiliser pour les **données portant sur 2016**, est disponible à l'adresse internet : <http://www.collectivites-locales.gouv.fr/nomenclature-des-emplois-territoriaux>.

Les collectivités territoriales et leurs établissements publics locaux ont jusqu'au 31 janvier 2017 seulement pour remplir leur DADS au titre de l'année 2016.

Mes services demeurent naturellement à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Pour le Préfet et par délégation,
La Secrétaire générale de la Préfecture



Audrey BACONNAIS-ROSEZ